



Conflit employeur - prud hommes?

Par **kampai**, le **16/11/2011** à **17:47**

Bonjour,rrnrnJe vous écris car cela ne se passe bien avec mon nouvel employeur qui à racheté l'entreprise ou je travaille depuis juillet. rnrnrnJ'ai réalisés des heures supplémentaires pour que la réception soit ouverte plus longtemps le soir (lors de groupes et séminaires) par exemple pour que les clients puissent également accéder aux toilettes, alors que mon service était terminé. Sur le moment il m'a clairement dit que je serais récompensée mais aucune récompense n'a été faite de sa part. Lorsque je suis montée dans son bureau plusieurs fois pour réclamer le paiement des heures supplémentaire il m'a clairement dit qu'en hôtellerie les heures supplémentaires n'étaient pas payées et qu'il ne fallait pas travailler dans le tourisme si l'on ne voulait pas faire d'heures supplémentaire mais dans un supermarché. rnrnrnDe plus j'ai cumulé 5 semaines de congés payés à prendre de mai 2011 à mai 2012. Je lui ai demandé de prendre des vacances mi-octobre mais celles-ci m'ont été refusées sans raisons valable. Monsieur X à ensuite à établi un planning de vacances du 27/11/2011 au 17/12/2011, mais mon nom n'était pas cité dans la liste. Je suis donc retourné le voir pour lui demander quand je pourrais prendre mes vacances. Il m'a clairement dit qu'il y aurait une autre période de 3 semaines sur le mois de janvier mais que si je voulais vraiment des vacances je pouvais prendre mes 5 semaines maintenant et "partir gentiment" de suite...rnrnrnJ'ai finalement après une nouvelle discussions posé une semaine du 18 au 24 décembre 2012 inclus et 3 semaines du 2 janvier 2012 au 22 janvier 2012. Ne voulant pas me laisser du 25 décembre 2011 au 1er janvier 2012 car il ne pouvait pas me donner de vacances pendant la période de fête (alors que l'on est 6 à la réception et que la réception n'est pas faite pour 6) que c'est une période conviviale, qu'il faut que l'on soit tous ensemble car il y aura de l'ambiance conviviale, que ce sera bien et que c'est pour ça que c'est important que l'on y soit tous.rnrnrnPuis quand je lui pose la question de savoir quel restaurant sera ouvert pour les périodes des fêtes (Noël et Nouvel an), il m'indique que ce sera le restaurant du X, alors que la réception de l'hôtel se trouve sur le côté X...rnrnrnDe plus sur nos planning du mois d'octobre il nous à rajouté des jours de reposrnrnrnPuis il embauche du personnel non déclarée des pays e l'est pour faire les

travaux dans son hôtel.rnrnQue faire... ?

Par **pat76**, le **17/11/2011** à **16:29**

Bonjour
Courrez vite à l'inspection du travail qui va se régaler avec toutes les infractions au Code du travail commises par votre nouvel employeur.
Les heures supplémentaires dans l'hôtellerie-restauration sont rémunérées 10% de plus.
Si il a du personnel non déclaré, votre employeur va comprendre sa douleur.
N'attendez pas direction l'inspection du travail.
Ensuite, revenez sur le forum.